

Suly Ski Trail - Règlement | 2015

Présentation

La Suly Ski Trail est une course qui comprend 3 parcours à enchaîner :

- Parcours 1 : Ski alpinisme (950m D+)
- Parcours 2 : Trail sur neige (8km – 300m D+)
- Parcours 3 : Ski alpinisme (800m D+)

L'enchaînement des 3 parcours peut se faire soit en équipe de 3 personnes, de deux personnes ou soit en individuel. Pour les équipes, les relais entre les compétiteurs s'effectuent à la fin de chaque parcours.

Quel que soit le nombre de personne dans l'équipe, l'intégralité des trois parcours devra être réalisée dans les temps impartis afin de prétendre à un classement.

Conditions d'admission

L'épreuve est réservée à des personnes en bonnes conditions physiques.

Chaque compétiteur devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpinisme et/ou la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

Les compétiteurs devront être titulaires d'une licence individuelle couvrant la pratique du ski alpinisme en compétition : FFCAM, FFME, FFS, FFA et FFTRI.

Les non licenciés ont obligation de prendre lors de leur inscription une assurance journée proposée par le Comité d'Organisation (5 €).

Pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve, il faut être né(e) obligatoirement avant le 1^{er} mars 1997 (avoir 17 ans révolus le jour de l'épreuve). Les mineurs ne pourront pas s'inscrire en individuel et devront joindre une autorisation parental lors du retrait des dossards.

Tarifs et inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 27 février 20h. Le nombre de participant total sur l'ensemble de la course est fixé à 200 compétiteurs.

Le prix de l'inscription est de 25€ pour les compétiteurs licenciés et de 30€ pour les non licenciés (Tarifs comprenant l'assurance à la journée).

Le repas de midi qui aura lieu à la salle des fêtes de Thônes est inclus dans le prix. Possibilité de réserver un ou plusieurs repas pour les accompagnateurs au tarif de 12€.

Suly Ski Trail - Règlement | 2015

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non-participation.

Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer la veille de la course à l'office de tourisme de Thônes (16h-19h) et le matin de la course sur l'aire de départ à partir de 5h30 (Prévoir des épingles).

Le chronométrage est assuré par L-Chrono (www.L-Chrono.com). Tous les résultats seront en ligne sur le site de Thônes-Val Sulens (www.thones-valsulens.com)

Matériel personnel

Cette liste est établie par l'organisation et pourra être demandée à l'arrivée.

Pour l'ensemble des compétiteurs :

- Des lunettes de soleil filtrantes (niveau 3) ou un masque
- Un sifflet
- Une gourde de 1 litre minimum, pleine au départ de la course

Pour les compétiteurs des parcours ski alpinisme :

- Des vêtements imperméables pour le haut du corps et le bas du corps
- Un DVA (Détecteur de Victime d'Avalanche), émetteur – récepteur 457 Khz (norme EN 300748), porté sous les vêtements en émission permanente
- Une pelle à neige conforme aux normes ISMF, définie par les fabricants comme « pelle à neige de secours » (cette norme prévoit un manche à la pelle)
- Une sonde à neige d'une longueur minimale de 2,40 mètres, conforme à la norme ISMF
- Une couverture de survie de 1,80 m2 minimum
- Un casque de montagne conforme aux normes CE EN 12492 ou UIAA 106
- Une paire de crampons métalliques (norme UIAA 153) avec au moins dix pointes, dont deux frontales et équipés de sangles de sécurité.
- Un cuissard d'encordement (norme UIAA 105)
- 1 longe avec système d'absorption d'énergie pour l'utilisation en "via ferrata" conforme à la norme UIAA 128 et 2 mousquetons type K (Klettersteige) conformes à la norme UIAA 121

Parcours

- Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours et le règlement de l'épreuve pour des raisons de sécurité
- L'aire de change est réservée aux concurrents individuels et éventuellement équipes de 2. Ces compétiteurs ne bénéficieront d'aucune aide pour le changement de matériel dans l'aire de change

Suly Ski Trail - Règlement | 2015

Barrières horaires

Afin de permettre à chaque compétiteur d'une équipe de prendre le départ et de réaliser son parcours, un temps maximum est défini sur chaque parcours. Ce temps sera défini en fonction des conditions d'enneigement et de la météo.

Pour les équipes :

Lorsque le temps maximum sur un parcours est écoulé :

- Le directeur de course fera partir les compétiteurs dont les partenaires ne se sont pas encore présentés sur l'aire de relais
- Tous les compétiteurs encore dans le parcours en question seront arrêtés

Toute équipe n'arrivant pas à boucler les 3 parcours en respectant les barrières horaires définies ne sera pas classée.

Pour les individuels :

Lorsque le temps cumulé des 3 parcours est écoulé :

- Les compétiteurs individuels encore en course seront arrêtés (Course terminée, non classé)

Comportement

- Cette manifestation s'inscrit dans une logique de respect de soi, des autres et bien entendu de la nature
- Les compétiteurs doivent respecter l'itinéraire qui sera balisé et passer obligatoirement aux différents points de contrôle
- Tout compétiteur étant sur le point de se faire doubler ne doit pas gêner celui qui le double
- Le dossard fourni par l'organisation devra être porté de façon à être visible pendant toute la durée de la course et remis à l'organisation sur l'aire d'arrivée

Tout manquement à l'une de ces règles de bon sens pourra entraîner la mise hors course du concurrent.

Récompenses

Un ravitaillement d'après course est prévu sur l'aire de vie pour les compétiteurs.

Remise des récompenses à partir de 13h au cours du repas à la salle des fêtes de Thônes.

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- Individuel femme

Suly Ski Trail - Règlement | 2015

- Individuel Homme
- Equipe Mixte
- Equipe femme
- Equipe homme

Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le compétiteur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règlements spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance

- Responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés salariés ou bénévoles et des participants conformément à l'article L321-1 du Code du Sport.
- Individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants (les non licenciés) de s'assurer personnellement.

Contact

Posez vos questions à l'adresse suivante : informations@sulyskitrail@gmail.com